

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 24/01/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 24/01/21
Affichage le : 12/02/21
Transmission préfecture le : 10/02/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210205-lmc1119264A-DE-1-1
Du : 10/02/21
Délibération exécutoire le : 12/02/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 5 février 2021

POLITIQUE A05 LOGEMENTS**ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL POUR UNE OPERATION SITUEE AU 35 RUE D'HENNEMONT A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (GARANTIE A 100 % D'UN PRET D'UN MONTANT DE 385 920 €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.3231-4, L.3231-4-1, L.3211-1, L.3221-1, L.3131-1, L.3131-2, R.3131-1, R.3231-1, D. 1511-30 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 312-3, L. 4441-1, R. 312-8 et R. 441-5,

Vu le Code Monétaire et Financier,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM «CDC HABITAT SOCIAL» sollicitant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 3 lignes d'un montant total de 385 920 euros pour l'acquisition de 6 logements situés au 35 rue d'Hennemont à Saint-Germain-en-Laye,

Vu la demande en date du 28 février 2018 de SA d'HLM «CDC HABITAT SOCIAL» sollicitant la garantie départementale à 100 % pour cet emprunt,

Vu le contrat de prêt n° 112982 en annexe signé le 19 octobre 2020 entre la SA d'HLM « CDC HABITAT SOCIAL », ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu les annexes de la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue,

Considérant la volonté du Département d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la SA d'HLM «CDC HABITAT SOCIAL» pour le remboursement d'un emprunt d'un montant global de 385 920 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions prévues par le contrat de prêt annexé à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à la SA d'HLM «CDC HABITAT SOCIAL» située 33 Avenue Pierre Mendès France 75013 Paris, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant global de 385 920 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 112982 constitué de 3 lignes de prêt destiné à l'acquisition de 6 logements locatifs situés au 35 rue d'Hennemont à Saint-Germain-en-Laye. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Rappelle que la garantie du Département est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité dans la limite de 100 % des fonds prêtés accessoires compris.

S'engage dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Approuve les termes de la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention et ses avenants éventuels à l'exception de ceux ayant une incidence financière.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 5 février 2021

ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL POUR UNE OPERATION SITUEE AU 35 RUE D'HENNEMONT A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (GARANTIE A 100 % D'UN PRET D'UN MONTANT DE 385 920 €)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Laurent Brosse, Pierre Fond, Laurent Richard.

Procurations (6) : Janick Géhin à Madame Clarisse Demont, Josette Jean à Catherine Arenou, Michel Laugier à Laurence Trochu, Karl Olive à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Jean-François Raynal.